

Installée sur initiative du SG du parti, Ahmed Ouyahia, lors du dernier conseil national du RND, la commission de préparation des élections locales compte en son sein 13 membres, dont la ministre déléguée chargée de la famille et de la condition féminine ainsi que l'ancien ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui. La commission a pour but d'assurer un accompagnement logistique et juridique aux commissions de wilayas tout le long du processus pré-électoral, ponctué d'un travail d'évaluation, a souligné M. Bouzghoub. Interrogé sur la durée de vie de ladite commission, l'orateur a indiqué qu'elle durera le temps de l'opération électorale, précisant néanmoins qu'elle ne se substituera pas aux structures internes du parti, comme par exemple infliger des sanctions. «En seulement six semaines d'exercice, la commission a fait un travail remarquable, qui s'est matérialisé par le parachèvement de l'opération de dépôt de candidatures à hauteur de 80%», note M. Bouzghoub ajoutant que la commission nationale a soumis les candidats aux élections locales à la signature d'une déclaration sur l'honneur, entres autres conditions d'éligibilité. Fait inédit dans les annales du parti, les portes des candidats seront ouvertes à l'ensemble des sympathisants du parti parmi ceux qui partagent ses idéaux et principes et pas seulement les militants. En réponse à propos de l'annonce d'une prochaine réduction de la règle de 7% (nécessaire à la participation au partage des sièges, Ndlr) pour les élections communales, Mohamed Tahar Bouzghoub a relevé que cette disposition existe depuis 1997, précisant que le RND appuiera toutefois toute décision allant dans le sens de la réduction de ce taux à 5% ou moins, de façon à permettre une plus large participation des partis politiques. La loi électorale stipule qu'une liste de partis politiques ou de candidats indépendants doit obligatoirement obtenir 7% au moins des suffrages exprimés pour prétendre arracher des sièges au sein des assemblées communales et de wilaya. Un taux que beaucoup d'observateurs jugent inaccessible pour la quasi-totalité des partis politiques, en dehors du Front de libération nationale (FLN), qui doit pour beaucoup à la règle de 5% son raz-de-marée électoral à l'occasion des législatives du 10 mai dernier. Le conseiller juridique du RND n'a pas exclu la promulgation dans ce sens d'un texte de loi, par le gouvernement ou par voie parlementaire, avant la tenue des locales. Au registre de la participation féminine, Mohamed Tahar Bouzghoub a indiqué qu'elle sera d'au moins 30% aux élections wilayales, alors que pour ce qui est des élections communales les femmes seront représentées à 30% sur les listes électorales du parti. Toutefois, les journalistes présents sont restés sur leur faim s'agissant de la position du parti concernant des listes parallèles que des dissidents du parti, qualifiés seulement de mécontents, sont en train de concocter en prévision du scrutin du 29 novembre.

Par Younès Djama